## Procès-verbal de l'Assemblée générale du Groupement d'action contre Lémanparc du 25 novembre 1998

Mme Dunant ouvre la séance à 20.15 heures et remercie les invités et membres, au nombre de 45, qui ont bravé le mauvais temps, pour assister à l'assemblée générale. Elle salue la présence de M. Filippozzi, député, de conseillers communaux, et d'une journaliste de la "Presse".

Mme Dunant lit l'ordre du jour et ses différents points qui ne soulèvent aucune question.

Mme Buchmann procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 1997, qui est accepté sans discussion.

## Rapport de la présidente

L'an dernier, Mme Dunant informait l'assemblée que nous avions fait opposition auprès du T.A. contre l'acceptation du Département des Travaux publics du projet Lémanparc avec ses nouvelles études. En date du 6 novembre 1997, nous avions déposé le mémoire complémentaire de Me Haldy concernant la circulation et la protection de l'environnement.

La grande majorité des membres avait accepté de demander une étude à un professionnel en urbanisme sur proposition d'un membre présent. Nous avons reçu la première partie de cette étude, la deuxième partie traitera du parking de Lémanparc.

Si le problème de la circulation est déjà alarmant, et si la Migros pense réaliser un chiffre d'affaires de 80 millions avec 600'000 véhicules, à combien s'élévera-t-il avec 1,5 million de voitures ? et quelles en seront les retombées sur les commerçants de la région.

La Migros s'impatientant, elle a publié des articles dans les journaux et s'est même adressée aux membres du Conseil Communal de St-Légier, aux députés du Grand Conseil vaudois et aussi au président du TA. Mme Dunant remercie les membres

qui ont répondu à ces articles.

### Rapport du trésorier

La fortune du groupement s'élève au 31 octobre 1998 à **Fr. 20'596.99** contre Fr. 18'308.99 l'exercice précédent. Les recettes se sont élevées à fr. 17'915.25 contre Fr. 12'020.- l'année précédente, soit 49% en plus. Les cotisations ont atteint le montant de fr. 3'730.- et les dons se sont élevés à fr. 14'120.- contre fr. 4'175.-. L'augmentation des recettes est à souligner car elle nous permet de soutenir les coûts de notre activité durant cette phase juridique.

M. Greset souligne que tous les dons, même minimes, sont importants et remercie les donateurs et cotisants, qui continuent à faire vivre le groupement. Le rapport du trésorier est accepté.

M. H.R. Muller et Mme Claudine Bolomey ont procédé à la vérification des comptes le 11 novembre 1998 et attestent de la parfaite tenue de la comptabilité. L'assemblée accepte les comptes sans discussion.

Mme Dunant propose M. André Guex pour prendre la relève de M. H.R. Muller, Mme Claudine Bolomey reste vérificatrice et Mme Chantal Rittmeyer a accepté d'être suppléante à la vérification des comptes.

#### Election au Comité

En remplacement de Mme Buchmann, démissionnaire, **Mme Brigitte Corboz** est élue au poste de secrétaire. Les autres membres du comité, Mme Dunant, présidente, M. Bohren, vice-président, M. Greset, trésorier, Mme Droz et M. Heierli, membres, sont réélus par acclamations.

#### Information de M. Bohren sur le trafic

Les études complémentaires du bureau Ecoscan/Transitec, mandaté par Migros et la Commune de St-Légier ont minimisé l'augmentation du trafic et ses nuisances (bruit, pollution). Nous avons fait appel à un bureau d'ingénieurs spécialisé afin d'obtenir l'avis d'un expert neutre sur le problème de la circulation à un point particulièrement critique : la route d'Hauteville. Sur le schéma présenté par M. Bohren, Transitec a oublié de compter le trafic qui vient de Lausanne et Fribourg et qui débouche sur la route d'Hauteville avant d'entrer à Lémanparc. Il est grave de constater que l'étude de Transitec comporte autant d'erreurs concernant un tronçon aussi important que la route d'Hauteville. Les conclusions de l'expert nous

confortent dans l'idée que les études de Transitec étaient lacunaires et erronées.

## Exposé de Me Haldy

Comme à son habitude, Me Haldy fait une synthèse du dossier qui désespère nos adversaires : nos recours au TA, leur rejet , l'acceptation de nos arguments, demande d'études complémentaires par le Tribunal administratif et nouveau recours actuellement pendant. Au cas où nous serions encore déboutés, il nous faudra aller jusqu'au Tribunal fédéral. Depuis peu, nous avons un nouvel élément en main, soit l'expertise d'un bureau d'urbanisme indépendant, qui pourrait s'avérer un atout en plus. Il y aurait encore la possibilité de refaire une enquête publique ce, qu'évidemment, la Migros et la Commune ne souhaitent pas. Me Haldy lit quelques passages de la lettre que Migros a écrite au président du TA et la réponse de M. Zumsteg qui ne leur a certainement pas fait plaisir.

Mme Dunant remercie chaleureusement Me Haldy.

M. Guex ayant lu un article mentionnant que la Migros diminuerait la part réservée aux loisirs et augmenterait la surface commerciale, il se demande si cela est possible de transformer le projet. Me Haldy tient à préciser que, sur le plan juridique, il n'est pas possible de changer quoi que ce soit à un dossier pendant. Mme Lambelet soulève le problème de la patinoire. Il faudrait une fois pour toutes que les gens comprennent que la Migros ne ferait que louer une partie de leur terrain pour une patinoire mais que la construction et l'exploitation de celle-ci incomberait aux 10 communes du district.

M. Rithener lit la lettre qu'il a écrite à la "Presse" en réponse à un article anonyme paru le 24 novembre intitulé "sous la Grenette".

# Exposé de M. Filippozzi sur le plan directeur

M. Filippozzi nous parle de ce plan qui a pour but l'aménagement continu et cohérent du territoire. Lémanparc est cité trois fois : 300 emplois à la clé, parcelle de LP plus patinoire et complément de l'offre hôtelière avec LP et Milavy. Après la préconsultation du plan directeur en mai 1997, 50 personnes ont répondu aux questionnaires mais aucune n'a reçu de réponse de la Commune, ce qui est fort peu démocratique. En plus, le plan directeur régional d'urbanisme a été confié à l'urbaniste de Lémanparc. M. Filippozzi conseille vivement aux habitants d'écrire à la Commune et de faire part de leurs remarques positives ou négatives.

Mme Dunant remercie M. Filippozzi de son exposé.

M. P. Brunschwig, président de l'APAR, remercie à son tour le comité pour tout le travail accompli et l'engage à persévérer dans son engagement. Il pose la question de savoir si notre mouvement a répondu à la lettre de Migros. La réponse est négative dans le sens que nous ne voulions pas polémiquer.

Par contre, des réponses à titre privé ont été faites, dont copie de l'une d'elles à M. Biéler, Conseiller d'Etat.

Distribué à :

Mme Dunant

M. Bohren

M. Greset

Mme Droz

M. Heierli

Dossier